



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 01 décembre 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Henri Pierre BLANES (en visioconférence), M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. Jean – Louis PUTHOD et M. Tomy RADET.

Membres excusés : M. Stéphane BRETTON, M. Grégory CREMA, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE et M. Jean SCOMPARIN

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 02 / 11 / 2022;
- 2 – Plan pêche, demande de subvention;
- 3 – Plan pêche, délibérations autorisant des demandes de subvention;
- 4 – Plan pêche, devis travaux piscicultures;
- 5 – Visite ISETA;
- 6 – Panneaux solaires;
- 7 – Calendrier pêche de carpe de nuit;
- 8 – Gestion étang de Pelloux;
- 9 – Point sur les commandes d'œufs de truites fario;
- 10 – Embauche d'un Salarié pour la pisciculture de Varens à Passy;
- 11 – Demande de stage;
- 12 – Tour de table.

#### 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 02 / 05 / 2022 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 02 novembre 2022, a été transmis par courriel et adopté à l'unanimité.

#### 2 – Plan pêche, demande de subvention :

Mardi 15 novembre 2022 une réunion s'est tenue dans les bureaux de la F.D.A.A.P.P.M.A. en présence des Représentants des A.A.P.P.M.A. et du Conseil Départemental afin de présenter les modalités de demande de subventions. M. MARGAS explique :

- Le montant de la subvention de 80 % provient d'argent publique, si ce financement provient pour partie d'une Commune, il sera déduit d'autant du pourcentage provenant du Département. Les Subventions publiques pour un maximum de 80 % ne sont pas cumulables.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- Une délibération du Conseil d'Administration est nécessaire pour chaque demande;
- Par précaution, rajouter la "démarche anticipée" dans le courrier de la demande;
- Certificat de démarrage = 50 % de la subvention;
- Après la notification du Département, il faut aller chercher la délibération sur leur site Internet.

Le bateau faucardeur sera notre première demande.

### **3 – Délibération autorisant des demandes de subvention :**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président MARGAS à faire la demande de subvention au Département dans le cadre du "Plan pêche" concernant le bateau faucardeur.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président MARGAS à faire la demande de subvention au Département dans le cadre du "Plan pêche" concernant le véhicule de transport.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président MARGAS à faire la demande de subvention au Département dans le cadre du "Plan pêche" concernant les travaux de rénovation des pisciculture des Merzières à Ayze, Mont – Blanc (Toisinges) à Saint – Pierre en Faucigny et Varens à Passy.

### **4 – Plan pêche, devis travaux piscicultures :**

M. MARGAS présente les deux Entreprises sélectionnées qui vont répondre à l'appel d'offre concernant les trois lots distinct ci – dessous :

Lot n° 1 : pisciculture des Merzières à Ayze;

Lot n° 2 : pisciculture du Mont – Blanc (Toisinges) à Saint – Pierre en Faucigny;

Lot n° 3 : pisciculture de Varens à Passy.

Les deux Entreprises ont reçu le cahier des charges accompagné d'un film pour les piscicultures des Merzières et du Mont – Blanc afin de visualiser les besoins.

### **5 – Visite ISETA :**

Messieurs MARGAS et ROMAND se sont rendu à Poisy afin de faire la visite des structure de l'ISETA. Ils en font un rapide compte – rendu accompagné de photos.



## **6 – Panneaux solaires :**

A l'occasion de la visite de l'I.S.E.T.A. , il a été expliqué que les truites avaient un problème avec le soleil. Ce constat a été mis en évidence sur la structure notamment dans le bassin principal où les truites se collent entre elles pour éviter les rayons du soleil. Il a été également expliqué que la pisciculture MURGAT a entièrement couvert ses bassins de panneaux solaires. Sa production a fortement augmenté et de plus, avec les subventions actuelles, cela ne leur a presque rien coûté.

M. MARGAS a d'ores et déjà fait une demande en ce sens au S.M.3A. pour couvrir de panneaux solaires les bassins de la pisciculture du Mont – Blanc (Toisinges) à Saint – Pierre en Faucigny et réfléchis à la possibilité de faire de même à Ayze et Passy.

## **7 – Calendrier pêche de carpe de nuit :**

Le calendrier des pêches de carpe de nuit a été défini. Le service juridique de la F.D.A.A.P.P.M.A. nous signale cependant qu'avant toutes demandes de modifications de l'Arrêté Préfectoral, le projet de calendrier doit être voté par l'Assemblée Générale réunissant les Pêcheurs du Faucigny. Cela sera fait en février. Ensuite, les Communes concernées seront contactées. M. RADET est chargé de rédiger un courrier en ce sens.

## **8 – Gestion étang de Pelloux :**

Mercredi 30 novembre 2022, une réunion s'est tenue à la Mairies de Contamine sur Arve concernant le plan d'eau du Pelloux (Lac à Puthod). Réunion auxquelles assistèrent Madame le Maire, un Vice – Président du S.M.3A., une Technicienne du S.M.3A. , un Professeur du lycée agricole et M. MARGAS. Il a été question des abords du lac, et pour la partie piscicole, M. MARGAS a émis le souhait de le creuser afin de gagner en profondeur, permettre d'augmenter la zone de pêche et garder des températures plus fraîches en été.

Un planning a été défini :

De maintenant à août 2023, création d'un cahier des charges entre les parties concernées.

En septembre 2023 ce cahier des charges sera remis au lycée agricole qui fera plusieurs propositions.

## **9 – Point sur les commandes d'œufs de truites fario :**

A ce jour, nous avons deux commandes en cours pour un total de 350 000 œufs de truite fario.

## **10 – Embauche d'un Salarié pour la pisciculture de Varens à Passy :**

Le Conseil d'Administration échange et fait des propositions.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



### **11 – Demande de stage :**

Une demande de stage de type B.T.S. nous étant parvenu, un premier contact en visioconférence a été organisé en présence de M. MARGAS et ROMAND. Il a été convenu que le thème de ce stage serait l'évaluation de l'impact des alevinages sur les larves de libellules dans le lac d'Anterne.

### **12 Tour de table :**

- ❖ Monsieur MEGOZ demande s'il serait possible de faire des photos ou un petit film de manière régulière afin de suivre l'évolution des œufs que nous allons bientôt recevoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 05 janvier 2023

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971